

## Questions orales

● (1450)

**M. Diefenbaker:** Je voulais simplement aider le ministre.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Diefenbaker:** Je vais poser une question très simple au ministre et il pourra y répondre par un oui ou par un non sans tergiverser ni user de faux-fuyants comme il l'a fait jusqu'ici.

**Des voix:** La question.

**M. Diefenbaker:** Pouvons-nous maintenant être certains qu'il n'y aura pas d'augmentation du prix du pain par suite de ses demandes et des déclarations des minoteries en réponse à ces dernières? Pouvons-nous l'être?

**M. Lang:** Monsieur l'Orateur, ma réponse est claire.

**Des voix:** Oh, oh!

**Une voix:** C'en est fait de vous, Otto.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Diefenbaker:** Otto devrait en savoir plus long.

\* \* \*

## LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

LE BLOCAGE TEMPORAIRE DU PRIX DU PÉTROLE BRUT—  
LE CAS DES PRODUITS PÉTROLIERS

**M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au très honorable premier ministre et découle de la déclaration qu'il a faite vendredi dernier au sujet, pour reprendre ses propres paroles, du prix des produits du pétrole, y compris l'essence et l'huile de chauffage domestique. Le premier ministre a dit, comme en fait foi la page 6184 du Hansard:

L'industrie pétrolière sera invitée à s'abstenir d'effectuer d'autres augmentations des prix touchant les consommateurs canadiens d'ici le 30 janvier 1974.

Comme, hier, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déclaré à la Chambre que ce gel temporaire et volontaire ne s'appliquera qu'au prix du pétrole brut canadien, puis-je demander au premier ministre de clarifier ce qui semble être une contradiction frappante et tout particulièrement si le gel temporaire ne s'appliquera qu'au pétrole brut ou s'il s'appliquera, comme il l'a dit dans sa déclaration, au prix des produits du pétrole, y compris l'essence et l'huile de chauffage domestique?

**L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur l'Orateur, le député sait que les augmentations sur le marché canadien l'année dernière étaient dues à une augmentation du coût du pétrole brut tant à l'est qu'à l'ouest de la vallée de l'Outaouais. La position que nous avons fait connaître à l'industrie est qu'il ne devrait plus y avoir d'augmenta-

[M. l'Orateur.]

tions du prix des combustibles avant que le Parlement ait eu l'occasion d'agir au sujet des mécanismes de contrôle que nous avons mentionnés. Il s'ensuit que des augmentations du prix du pétrole brut, de l'huile de chauffage ou de l'essence ne seraient pas vraiment justifiées.

J'ai pu indiquer hier, en répondant à la question d'un député qui affirmait qu'un ou des détaillants d'essence avaient augmenté leurs prix, que nous n'exercions aucun contrôle sur le prix de détail par le truchement d'une mesure législative adoptée par la Chambre. Dans le cas d'une augmentation générale de prix par un groupe de détaillants, j'aimerais bien en connaître les circonstances parce que cela est très clairement prévu par la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et devrait faire l'objet d'une enquête immédiate.

LE BLOCAGE DU PRIX DU PÉTROLE BRUT ET LES  
CONSOMMATEURS

**M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles):** Monsieur l'Orateur, comme les députés de notre parti préconisent un blocage du prix du pétrole brut canadien, je voudrais demander au ministre quelles mesures il compte prendre pour s'assurer que les avantages de ce blocage reviendront aux consommateurs d'essence, d'huile à chauffage domestique et de carburant diesel, conformément à la promesse du premier ministre dans sa déclaration de vendredi dernier.

**L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur l'Orateur, nous nous attendons à ce que la demande faite à l'industrie soit agréée et qu'il n'y ait pas d'augmentation. Je le répète, je ne saurais empêcher aucun détaillant d'augmenter son prix, mais je crois quand même que l'industrie en général se conformera à la demande.

**M. l'Orateur:** La présidence accorde la parole au député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles pour une dernière question supplémentaire, et accordera ensuite la parole au député de Témiscamingue en hommage à sa patience et à sa persévérance.

**M. Douglas:** Monsieur l'Orateur, comme 99 p. 100 du raffinage du pétrole au pays est contrôlé par de grandes sociétés pétrolières étrangères, et comme en conséquence ces sociétés vendent le pétrole brut à leurs propres raffineries et leurs propres distributeurs, je voudrais demander au ministre s'il a eu des discussions avec ces grandes sociétés pour s'assurer que le blocage du prix du pétrole brut favorisera des prix stables pour les consommateurs du pays.

**M. Macdonald (Rosedale):** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas encore reçu de réponse de toutes ces grandes sociétés, mais selon les indications que je possède à l'heure actuelle, je peux dire que je m'attends à ce que la demande en vue de stabiliser les prix sera agréée. En ce qui concerne les détaillants je répète que nous ne sommes pas en mesure de les contrôler, mais je m'attends à ce que dans l'ensemble ils se conforment à cette demande à tous égards.